

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN

Par arrêté n°2025-23 en date du 17 mars 2025, madame la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), visant à permettre le réaménagement de l'école Saint Michel à Nantes.

Nantes Métropole, représentée par sa Présidente, est l'autorité en charge du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

L'enquête publique se déroulera du mardi 22 avril à 9H00 au mardi 6 mai 2025 à 17H00.

Afin de conduire l'enquête publique, monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné le commissaire enquêteur, monsieur Jean-Paul NORIE.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Nantes Métropole – Direction Stratégies et Territoires, Service Études et Planification - 2, cours du Champ de Mars 44923 NANTES cedex 09.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6053>

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du public dans les lieux d'enquête suivants :

- dans les locaux de Nantes Métropole (Département Urbanisme et Habitat, 5 rue Vasco de Gama, Nantes).
- à l'hôtel de ville de Nantes (29 rue de Strasbourg, Nantes)

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique dans chacun de ces lieux d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête papier** mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du public indiqués dans le tableau ci-dessous,
- sur le **registre numérique** accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6053> et ce 7j/7 et 24h/24, depuis le premier jour de l'enquête à 9 h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 00,
- par **courrier adressé par voie postale** à l'adresse suivante : monsieur le commissaire-enquêteur, enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm pour l'école Saint Michel - Nantes Métropole - Direction Stratégies et Territoires - Service Études et Planification - 2, cours du Champ de Mars 44923 NANTES cedex 09,
- par voie électronique à l'adresse : enquete-publique-6053@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations (issues du registre papier ou transmises par courrier électronique ou postal) seront mises en ligne sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6053>

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant la durée de l'enquête, soit du mardi 22 avril à 9H au mardi 6 mai 2025 à 17H.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les lieux d'enquête aux jours et heures suivants et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

- mardi 22 avril 2025 de 9h à 12h, à l'hôtel de ville de Nantes, 29 rue de Strasbourg
- mardi 6 mai 2025 de 14h à 17h, à Nantes Métropole, immeuble Magellan, 5 rue Vasco de Gama, Nantes

Au terme de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLUm, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole.

Le rapport et les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur seront consultables dans les locaux de Nantes Métropole, 5 rue Vasco de Gama, à Nantes, sur le site internet de Nantes Métropole <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/enquetes-publiques/rapports-conclusions-enquetes>, dès leur réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Johanna ROLLAND
Présidente de Nantes Métropole